

Sujet : [INTERNET] Réarmement barrage de Buxueil-Descartes

De : Asso AAPPBLB <aappblb@gmail.com>

Date : 22/12/2020 10:43

Pour : pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr

Monsieur BERNARD,

Par ce présent courriel, l'Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne (AAPPBLB) vous fait part de ses observations sur le projet de réarmement du barrage de Buxueil-Descartes.

Les différents documents versés dans le cadre de l'enquête publique révèlent des insuffisances de la part du pétitionnaire pour répondre au choix du réarmement de cet ouvrage. Étant situé à l'entrée d'axe du bassin de la Creuse, cet ouvrage est aujourd'hui très impactant pour des enjeux de continuité écologique (migration des espèces à forte valeur patrimoniale que sont les saumons, aloses et autres lamproies) et sédimentaire.

- Même équipé d'ouvrages de franchissement, le barrage de Descartes reste un obstacle à la libre circulation des espèces piscicoles migratrices (saumon, alose, anguille, lamproie...). Notre opération de repeuplement en anguilles réalisée en 2013 entre le barrage de Descartes et la confluence Vienne/Creuse a permis d'apporter des éléments de connaissance sur la franchissabilité du barrage à la montaison. En effet, la passe à anguilles ne peut être considérée comme efficace puisqu'aucune anguille marquée pour le repeuplement n'a pu être observée en amont de l'ouvrage lors des suivis par pêche électriques réalisés jusqu'à 18 mois après l'opération de repeuplement. Par ailleurs, les suivis de dévalaison de juvéniles de certaines espèces (saumon par exemple) indiquent une forte mortalité cumulée en raison de la multitude d'ouvrages à franchir. Ajouter un facteur de mortalité supplémentaire à la dévalaison nous semble fortement préjudiciable ;
- Depuis l'arasement du barrage de Maisons-Rouges, le barrage de Descartes est le 1er obstacle à la mer pour ces migrateurs. Son effacement offrirait un gain écologique remarquable. Car la relation entre l'abondance des aloses et l'aménagement d'ouvrages sur leurs parcours migratoires est forte. Grâce au suivi des pêcheries professionnelles, l'indice d'abondance des cohortes de géniteurs d'aloses permet de mettre en avant l'impact positif de l'arasement du barrage de Maisons-Rouges sur l'axe Vienne. En effet, dès 1998, l'abondance des aloses a fortement augmenté (multipliée par trois). Depuis 2007, la modification des conditions hydro-climatiques est probablement responsable d'une baisse d'abondance, qui reste toutefois le double de celle observée avant 1998. L'arasement/dérasement du barrage de Descartes devrait être étudiée ;
- Le propriétaire doit expliciter les mesures de gestion qui seront mises en oeuvre pour permettre le transit sédimentaire ;
- Le propriétaire doit présenter les éléments permettant de s'assurer de la réalité des mesures compensatoires proposées et notamment du projet d'arasement du barrage de la Guerche ;
- Le propriétaire doit justifier plus rigoureusement le choix de cette source d'énergie au regard des autres potentiellement plus performantes et moins impactantes sur l'environnement, conformément aux dispositions de l'article R122-5 du Code de l'Environnement ;
- La production estimée pour seulement 2800 habitants est toute relative par rapport à l'impact de ce projet de réarmement sur des espèces patrimoniales à enjeu national, voire européen.

En conséquence, l'AAPPBLB, considérant les avis d'experts (AFB, MRAE...), est défavorable au projet de réarmement du barrage de Buxueil-Descartes et demande à ce que l'arasement de cet ouvrage soit étudié afin de respecter les engagements de l'État sur le bassin de la Creuse en particulier.

--

Mathieu Bodin

Directeur de l'AAPPBLB

Association Agréée des Pêcheurs Professionnels
en eau douce du **Bassin Loire-Bretagne**

[Facebook](#) [YouTube](#)

aappblb@gmail.com